

# Accessibilité, oui mais...

**HANDICAP** La loi du 11 janvier 2005 avait donné pour échéance le 1er janvier 2015 pour mettre aux normes d'accessibilité tous les établissements recevant du public. Une échéance tout compte fait repoussée par une ordonnance prise le 26 septembre 2014 et ses décrets du mois de novembre... État des lieux en ce début d'année des travaux effectués, de ceux prévus, mais aussi des difficultés au quotidien rencontrées par les personnes à mobilité réduite.

À Montréjeau, Célia, 26 ans, habite chez ses parents et chez sa grand-mère : « Heureusement, ils habitent dans la même résidence. Chez mes parents, j'y vais pour prendre les repas, chez ma grand-mère pour dormir car la chambre est au rez-de-chaussée, et me laver car chez elle, elle a une douche accessible. J'attends depuis quatre ans un logement adapté, mais il n'y en a pas à Montréjeau ». Célia est tétraplégique depuis ses 21 ans suite à un accident vasculaire. Elle est toutefois autonome grâce à son fauteuil électrique, mais à voir sa moue, c'est le parcours du combattant : « La galère commence dès que je sors de chez moi : il y a des voitures qui sont garées sur le trottoir, pourtant les voisins savent que je suis en fauteuil, mais ils ne se rendent pas compte ». Célia aime faire ses courses toute seule, mais certaines destinations sont périlleuses : « Je dois pour me rendre en ville traverser un carrefour sans sécu-

risation, je dois descendre sur la route à plusieurs reprises... C'est dangereux, alors j'essaie de ne pas y aller seule. Sinon il y a un autre chemin mais il est en terre, quand il pleut je m'embarque, alors je ne le prends plus et je crois que c'est un chemin privé de toute façon ». Pourtant Célia a vu sa commune se modifier ces dernières années : « Oui, il y a du mieux, je peux maintenant aller dans tous les services publics, la mairie, la Poste, la perception, l'office de tourisme aussi qui est labellisé handicap, alors j'y vais, je prends les prospectus et je les lis - mais je ne peux pas me rendre dans ces destinations. Comment faire, je n'ai pas de véhicule adapté et il n'y en a pas à Montréjeau... Vous savez, ça fait plus d'un an que je ne suis pas allée à Saint-Gaudens ». (Sur les transports, lire ci-dessous). Il y a en effet du mieux, mais Marie-Claire, Montréjeulaise de 56 ans, militante de l'APF (Association des paralysés de

France), en fauteuil depuis que s'est déclarée une sclérose en plaque, en 1990, note quelques incohérences.

## Des incohérences

« À la mairie, oui il y a une rampe mais la porte n'est pas assez large pour nos fauteuils, alors je toque à la fenêtre et je fais mes démarches par la fenêtre. » Même incohérences de voirie : un trottoir large, mais le bateau qui permet la descente est placé trois mètres avant la fin du trottoir... Dans les commerces, beaucoup ne sont pas encore accessibles. « Je dois faire un choix, il y a des magasins où je ne rentre plus, c'est dommage je les adorais, regrette Célia. J'ai même essayé d'aller au cinéma mais je me suis fait avoir, j'ai dû faire demi-tour. C'est dommage là aussi, il ne suffit que de mettre une rampe au moins, juste pour voir le film ». Marie-Claire, elle peut se tenir sur ses jambes un petit peu avec de l'aide et peut donc être transportée en voiture



Célia et Marie-Claire, obligées de rouler sur la chaussée pour se rendre au centre-ville de Montréjeau.

plus facilement. « Moi ce que j'adore, c'est aller à la piscine. Je vais à celle de Saint-Gaudens, mais beaucoup de personnes à mobilité réduite ne peuvent pas y aller. Mais ils m'ont assuré à la mairie qu'ils allaient mettre aux normes la piscine et j'y veillerais particulièrement ». À Aspet, rencontre avec Marie-José, 67 ans, en fauteuil depuis sa naissance. « Si elle était née plus tôt sa maladie aurait pu se soigner, mais à cette époque c'était compliqué », explique son cousin Jean-Jacques qui l'aide quotidiennement. À Aspet, le tour de ville est assez vite fait : « Là, je ne peux pas entrer dans la boulangerie, là non plus », s'exprime-t-elle en montrant le tabac, puis le boucher, puis le coiffeur... Elle ne peut se rendre seule qu'à la pharmacie mais, tient-elle à préciser, « les commerçants sont super sympas, ils m'aident tous quand ils me voient ». Mais un

autre point chagrine Marie-José : « La maison médicale a été bien mise aux normes, mais la porte est trop lourde à pousser... Encore quelques ajustements. La maire d'Aspet, Mme Sarraudet, regrette effectivement que « l'arrêt de catastrophe naturelle sur la place de la République nous empêche de nous projeter sur le projet de remise aux normes du centre-ville. Il était prêt il y a quatre ans, mais on y arrivera, assure-t-elle. Nous travaillons avec la Communauté de

communes des Trois vallées de Saint-Béat ainsi que les associations de commerçants pour faire en sorte que les communes de nos territoires soient aux normes. Là aussi, il y a un retard à cause des inondations à Saint-Béat. Mais de mener qu'à Aspet, tous les services publics ont été mis aux normes ainsi que deux rues qui accèdent au centre-ville. C'est très porteur et on n'a pas besoin de tendre une loi pour le faire. Dossier Sabrina R

## «INADMISSIBLE, INJUSTIFIABLE !»

L'APF voit rouge face à l'ordonnance prise le 26 septembre et ses décrets du 6 novembre qui reviennent et font reculer la loi de 2005, laissant non pas six ans pour que les établissements accueillants se mettent aux normes, mais jusqu'à neuf ans, avec des délais encore plus longs pour certains ! « On y croit à la loi de 2005, mais là on nous la détricote, on se sent vraiment exclus de la société », fulmine Marie-Claire Mons. La présidente 31 de l'APF, Odile Ma va plus loin : « C'est inadmissible, inacceptable, injustifiable. Mais l'ordonnance n'a pas encore été ratifiée, nous faisons actuellement du lobbying pour que les parlementaires ne la ratifient pas (l'échéance est prévue pour le 27 janvier 2015). On est actuellement dans une incertitude juridique, tout a été à l'envers. La loi de 2005 était bien faite, elle prévoyait des dérogations pour différents bâtiments, mais le gouvernement n'a rien fait pour s'assurer que le travail soit fait, il n'y a pas eu d'accompagnement de cette loi, persiste à nous la mettre sur la table ! Et surtout qu'ils ne croient pas que c'est gage

## «Notre combat : le transport public !»

Les membres de l'APF Comminges (Association des Paralysés de France) sont déterminés sur la question du transport public collectif. Bernadette Cerciat et Marie-Claire Mons, porte-parole de l'APF Comminges, ont envoyé un courrier à tous les présidents des communautés de communes en date du 26 octobre sur ce sujet : « On ne comprend pas, alors qu'à la communauté de communes du Saint-Gaudinois, ils ont un véhicule de transport à la demande « Movibus » adapté aux personnes à mobilité réduite, on ne peut pas l'emprunter pour se rendre à Aspet ou Montréjeau, c'est bien dommage. Pourquoi les communautés de communes ne s'entendent pas entre elles pour étendre leur réseau ? », se questionnent-elles. À ce jour, elles n'ont obtenu aucune réponse des différents présidents. Le directeur de la communication de la communauté de communes du Saint-Gaudinois, Éric Sentucq, explique : « Nous ne pouvons pas dépasser notre compétence territoriale, limitée à notre communauté de communes. Mais si une demande nous est soumise par une autre communauté d'étendre le parcours de ce Movibus, nous n'y serions pas opposés, il faudrait pour cela passer par des ac-



Un transport à la demande adapté qui dépasserait les frontières des communautés de communes... est-ce irréalisable ?

cords spécifiques ». Le même courrier a été envoyé au président du Conseil général Pierre Izard. Le Conseil général qui a inauguré en 2014 un service de substitution baptisé « Autobus » pour desservir les arrêts de bus non accessibles. Il sera déployé en Comminges à partir de septembre 2015

et donc sur l'ensemble du réseau de transport Arc-en-ciel. « Quand j'ai su qu'ils allaient créer un vrai système de transport qui répond à la demande des personnes à mobilité réduite, j'ai été heureuse, mais j'ai regardé de plus près et pas du tout à nos besoins », regrette Marie-Claire Mons. Elle s'explique : « Pour pouvoir prendre un autobus, il faut se trouver à proximité d'un point d'arrêt d'une ligne régulière. Ce n'est pas adapté aux personnes les moins autonomes, celles qui ne peuvent pas se rendre jusqu'à ces arrêts de bus ». « Nous avons entamé depuis longtemps un dialogue avec l'APF, explique Florence Saint-Paul, directrice des transports du Conseil général. Nous savons ce qu'ils réclament, un transport de porte à porte, mais clairement ce n'est pas dans nos objectifs. On essaie de mettre aux normes le réseau Arc-en-ciel, on n'en fera pas plus ». En effet, « depuis trois ans, nous réclamons un transport public adapté en porte à porte et à la demande, couvrant les communautés de communes du Comminges, soupire Bernadette Cerciat. Nous allons mener des actions dans ce sens, et vous verrez il y aura des surprises... ».

## Pétition en ligne

L'API Comminges invite tous les citoyens à signer la pétition en ligne « Accéder c'est exister » ([www.accedercestexister.fr](http://www.accedercestexister.fr)) et ainsi interpeller le député pour lui demander de ne pas ratifier l'ordonnance du 26 septembre 2014. Joël Aviragnet a tenu à déclarer qu'il était très sensible à la question de l'accessibilité et qu'il s'engageait à rencontrer très prochainement les membres de l'APF Comminges mais qu'il fallait « être réaliste, toutes les entreprises et collectivités doivent faire leur diagnostic très rapidement pour celles qui ne l'ont pas fait. Il faut

## En aide aux petites entreprises

Pour aider les petites entreprises à se mettre aux normes, plusieurs sociétés se sont créées à ces fins, à l'image de la société Garonne Formation Conseil qui offre du conseil, du diagnostic et aide à la recherche de subventions : « L'activité a vraiment démarré en novembre, nous travaillons actuellement avec l'Hôtel de France à Mane, mais on travaille aussi pour des petits commerces et des professions libérales, explique le dirigeant Alain Saint-Criq. À la base, nous sommes militants pour l'accessibilité universelle, car nous gérons aussi une association de sensibilisations aux handicaps. On apporte notre expertise et le travail ne manque pas. On se limite aux 4e et 5e catégories, c'est-à-dire les petites structures qui reçoivent un public inférieur à 300 personnes. On aide



L'équipe de Garonne Formation conseil, Anaélieue.

## Trois ans pour mettre la commune aux normes

### L'EXEMPLE DE MAZERES

« Il n'y a actuellement aucun aménagement, reconnaît le maire de Mazères, Jean-Claude Dougnac, sauf celui de l'agence postale avec une rampe d'accès, un sas et une banque à la bonne hauteur pour les handicapés en fauteuil ». Premier projet, la mise aux normes de la mairie avec notamment l'accessibilité à l'étage, qui se ferait par un ascenseur aboutissant à une plate-forme et à une salle adaptées aux personnes à mobilité réduite. De la même manière, la commune travaille avec le Conseil général et le pool routier pour tout ce qui concerne l'accessibilité du centre-ville : élargissement des trottoirs, aménagement des passages piétons pour les malvoyants, mais également travail avec les commerçants pour la mise en place de rampes permettant l'accès aux commerces. « Mais on a beaucoup d'anciennes cités ouvrières, avec des rues qui posent des problèmes techniques pour la largeur des trottoirs », relève l' élu. Devraient suivre l'église, le musée Lacroix, ainsi que des WC publics aux normes handicapés pour lesquels un budget de 5000 € est d'ores et déjà débloqué. Le seul des projets de la ville à être déjà chiffré... « Nous n'avons pas encore d'évaluation du



Le musée Lacroix

d'énergie avec le Conseil régional. Les études préliminaires devaient être bouclées en février. Suivront des demandes de subvention, deuxième trimestre, pour un délai de six semaines pour le deuxième semestre 2015, voire début 2016 et un achèvement du programme dans trois ans. « Ça fait lourd pour une petite collectivité de 603 habitants, déplore l' élu. Entre les délais octroyés pour les vœux, les priorités définies par les différents décrets, les problèmes de la configuration géographique de la ville et la question des moyens nécessaires pour y arriver, ça devient très complexe. Mais le plus gros problème reste économique pour la commune. Et d'évoquer le cas de Castagnède, 180 ha